



Emoluments détaillés pour une reconnaissance de Masseuse médicale / Masseur médical

La reconnaissance des titres professionnels étrangers est effectuée sur mandat de la Confédération. Les émoluments perçus le sont uniquement pour couvrir les frais, lesquels se composent comme suit: Traitement administratif des demandes de reconnaissance, expertises (analyse, recherche et évaluation dans le cadre de la procédure d'examen de dossiers), infrastructure, enregistrement dans le Registre des professions de la santé NAREG.

Procédures:

PreCheck obligatoire gratuit

Procédures ordinaires:

Taxe de constitution du dossier	CHF	600.00
+ Taxe de reconnaissance – avec reconnaissance directe	CHF	<u>330.00</u>
Total procédure de reconnaissance (2 factures partielles)	CHF	930.00
+ Taxe d'enregistrement NAREG	CHF	<u>130.00</u>
Total reconnaissance + enregistrement (2 factures partielles)	CHF	1'060.00

OU

Taxe de constitution du dossier	CHF	600.00
+ Taxe de reconnaissance – avec décision partielle	CHF	<u>400.00</u>
Total procédure de reconnaissance (2 factures partielles)	CHF	1'000.00
+ Taxe d'enregistrement NAREG	CHF	<u>130.00</u>
Total reconnaissance + enregistrement (2 factures partielles)	CHF	1'130.00

Si une formation complémentaire ou un examen d'aptitude est requis pour la reconnaissance, il en résultera des coûts supplémentaires. Ceux-ci sont facturés directement aux personnes requérantes par les prestataires des mesures de compensation.